

Résumé exécutif

Actes du colloque 23 novembre 2017_Restitution des avoirs détournés aux populations victimes

A l'occasion de ses propos introductifs, et après avoir remercié l'Assemblée nationale de nous accueillir, le Président de Transparency International France, Marc-André Feffer, est revenu sur la bataille juridique menée par l'association depuis plus de 10 ans dans l'affaire dite des biens mal acquis. Une étape importante a été franchie avec le jugement du Tribunal correctionnel de Paris qui a condamné Teodorin Nguema Obiang, Vice-Président de Guinée-Equatoriale, à 3 ans d'emprisonnement avec sursis, 30 millions d'euros d'amende avec sursis et, surtout, à la confiscation intégrale de ses biens saisis sur le territoire français, d'une valeur estimée à plus de 150 millions d'euros.

Suite à cette condamnation, l'objectif de Transparency International France est de savoir comment, en cas de confiscation définitive des avoirs illicites (il a été fait appel de la décision du Tribunal), permettre leur restitution aux populations spoliées dans leur pays d'origine, cette restitution n'étant pas prévue par le droit français.

L'objet du colloque était donc de présenter les enjeux et les précédents en matière de restitution des avoirs détournés (première table ronde) avant de présenter et de discuter de la proposition de Transparency International France en la matière (seconde table ronde).

Madame France Chain, analyste juridique au sein de la division anti-corruption de l'OCDE, a pris la parole pour présenter les travaux de cette organisation en matière de restitution des avoirs. Après avoir rappelé que selon les données du FMI, les pots de vin versés chaque année dans le monde sont estimés à 2000 milliards de dollars, Mme Chain a précisé que la confiscation des avoirs est un outil puissant pour lutter contre ce phénomène. La publication intitulée « Few and Far : The Hard Facts on Stolen Asset Recovery », datant de 2014 et rédigée avec Star (programme pour le recouvrement des avoirs volés lancé par l'ONUDC et la Banque mondiale), nous apprend que la confiscation et le gel des avoirs sont en accroissement constant mais que malheureusement, seule une fraction des avoirs considérés comme volés sont retournés (entre 2006 et 2012, 423 millions de dollars avaient été restitués sur les 2623 milliards volés). L'OCDE a également publié en 2012 un rapport sur la quantification du produit de la corruption. L'idée était de partager les techniques mises en œuvre par les autorités répressives, pour identifier, quantifier et parfois rapatrier ces avoirs. Les recommandations tirées des différents travaux de l'OCDE soulignent notamment la nécessité d'un engagement au plus haut niveau en matière de confiscation et de restitution, l'importance des ressources allouées aux autorités répressives, mais aussi en matière de coopération internationale. Il est indispensable d'avoir une approche plus volontariste : les pays de l'OCDE se doivent de prendre l'initiative de geler, confisquer, rapatrier ces avoirs. Enfin, il apparaît nécessaire de renforcer les compétences en la matière dans les pays en développement.

Madame Milena Costas, juriste experte en droits humains a ensuite pris la parole. Elle a pointé différents obstacles à la restitution et a livré les principales conclusions d'une étude du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme à laquelle elle a participé sur « *Les incidences des flux de fonds d'origine illicite et de leur non-rapatriement sur la jouissance des droits de l'homme* ». Cette étude déplore par exemple que sur tout l'argent gelé sur la période de 2012 à 2016, seulement 1,6% ait été retourné.

Lucas Olo Fernandes, responsable des programmes pour l'Amérique latine et l'Afrique au secrétariat international de Transparency et équato-guinéen d'origine, a présenté la situation de la Guinée équatoriale en termes de gouvernance, de droits humains et évoqué les enjeux en matière de restitution. Il a précisé par exemple que seul 3% du budget de la Guinée Equatoriale est dédié à l'éducation, et seuls 10% des étudiants qui passent le baccalauréat l'obtiennent. Alors que le PIB par habitant est équivalent à celui du Portugal, plus de la moitié de la population n'a pas accès à l'eau potable et le taux de vaccination est de 35%. Il évoque également les problèmes de concentration des pouvoirs, d'indépendance des institutions et des médias pour garantir une lutte efficace contre la corruption.

Jean Merckaert, rédacteur en chef de la revue *Projet* et membre du Conseil d'administration de l'association Sherpa a commencé par rendre hommage aux personnes qui ont pris des risques en s'engageant dans l'affaire des biens mal acquis et notamment les citoyens des pays visés dans la plainte. Il a insisté sur le rôle essentiel de la société civile dans l'obtention de la décision contre Teodorin Obiang et dans la solution qui sera envisagée pour la restitution. La tolérance des autorités françaises et des banques a été soulignée, notamment par la magistrate qui a rendu la décision dans l'affaire Obiang : l'état français ne peut ni ne doit s'enrichir de l'argent confisqué. Jean Merckaert est revenu sur quelques précédents en matière de restitution (Nigeria, Angola ou encore Kazakhstan) dont la France pourrait s'inspirer.

Après avoir salué le courage des policiers et magistrats français dans l'affaire des biens mal acquis, Maud Perdriel Vaissière a redonné la parole à Lucas Olo Fernandes qui a détaillé l'état des procédures ouvertes aux Etats-Unis contre Teodorin Oboang.

Après les questions/réponses avec la salle, Catherine Pierce, vice-présidente de Transparency international France, a animé la seconde table ronde.

Anne Kostomaroff, magistrate et Directrice générale de l'AGRASC a décrit les missions de la structure qu'elle dirige. Elle a confirmé que, dans le dispositif actuel, il n'existe pas de destination spécifique pour les fonds issus d'une infraction liée à un manquement à la probité, comme c'est le cas en matière de lutte contre les stupéfiants par exemple. Il conviendra de travailler sur la destination, l'orientation de ces fonds et les moyens de veiller à ce que toute restitution profite aux citoyens des Etats spoliés en lien avec la société civile, les pouvoirs publics, la sphère privée.

Maud Perdriel-Vaissière a ensuite présenté les propositions de Transparency International France en matière de restitution des avoirs. Après avoir rappelé qu'il n'existe pas aujourd'hui de voie pour assurer la restitution aux pays d'origine, il a été rappelé que la Convention des Nations Unies de lutte contre la corruption prévoit pourtant que les avoirs soient restitués d'une manière ou d'une autre, aux

populations victimes. Transparency International France appelle donc la France à modifier son cadre législatif pour permettre la restitution.

Maud Perdriel-Vaissière a ensuite détaillé les principes qui, selon Transparency France devront guider la restitution (transparence, solidarité, efficacité, intégrité, responsabilité) et la procédure que l'association propose de mettre en place.

Monsieur Yves Blein, député du Rhône et membre de la Commission de la vie économique est intervenu pour exposer les réflexions et réactions à la proposition de Transparency France. Pour le Monsieur le Député Blein, restituer le produit de la vente d'un immeuble saisi au peuple équato-guinéen, nécessiterait de faire évoluer le statut de l'AGRASC, ce qui imposerait une modification législative. C'est le seul moyen de dépasser la problématique de fléchage du budget de l'Etat. Il reste cependant un travail d'identification des destinataires des biens à accomplir. Cela ne peut pas être l'Etat Equato-Guinéen mais il faudra trouver une solution avant de pouvoir entreprendre une modification législative satisfaisante. La discussion devra alors être poursuivie.

Les différents intervenants ont ensuite répondu aux questions de la salle et Marc-André Feffer a clôturé le colloque en remerciant tous les intervenants et les participants dans la salle.
